

VILLE D'AVESNES SUR HELPE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire d'Avesnes-sur-Helpe,

Vu les Lois N° 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu les articles L.2212.1, L.2212.2 et L.2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.25 à R411.28,

Vu la pétition de l'entreprise EIFFAGE Energie Systèmes représentée par Madame Axelle LAINE demande l'autorisation d'utiliser l'espace public situé face au 34 Place du Général Leclerc pour installer une nacelle dans le cadre des travaux de remplacement d'enseignes de l'agence bancaire Crédit du Nord du 22 au 23 novembre 2023.

Considérant qu'il importe de prendre des mesures de sécurité et de police pour éviter des accidents

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à utiliser l'espace public situé face au 34 place du Général Leclerc pour l'installation d'une nacelle dans le cadre des travaux de remplacement d'enseignes du Crédit du Nord.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place par le pétitionnaire pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent constituera contravention et sera réprimée comme telle.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le service de surveillance des voies publiques de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le mardi 7 novembre 2023.

Le Maire,
Sébastien SEGUIN

Publié le 7 novembre 2023

Pour le maire empêché, l'adjoint délégué,
Bruno VION